

FESTIVITES DU 13 JUILLET 2022

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de Masny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 122.22 et L. 131.1 et suivants,

Vu le Code de la Route et la réglementation en la matière,

Considérant qu'à l'occasion de la Fête Nationale 2022, et plus particulièrement de la retraite aux flambeaux du 13 Juillet 2022, Cité du Blanc-cul, il convient de prendre toute mesure pour assurer tant le déroulement des manifestations que la circulation, et prévenir tout accident,

ARRETE

Article 1 : Pendant la durée du défilé, la circulation des véhicules sera restreinte rues Mousseron, Franklin, Copernic, Andersen, Platon, place Balavoine, Parc Verlaine :

Le Mercredi 13 Juillet 2022

de 21 heures à Minuit.

Article 2 : L'accès et la desserte des propriétés riveraines ainsi que le passage des services de sécurité, d'incendie et d'urgence, seront sauvegardés.

Article 3 : Monsieur le Maire de la commune de Masny, Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- la Subdivision Départementale d'Orchies
- au Groupement de Gendarmerie de Valenciennes
- à la Direction Départementale de la Sécurité Publique
- à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Nord
- à la Direction des Transports Départementaux
- au Service Régional des Transports de la D.R.E Nord Pas de Calais
- au Syndicat des Transporteurs de Wasquehal

Fait à Masny, le 16 Juin 2022

Le Maire, Lionel FONTAINE

